



Cabinet Proesmans & Henry

le004ex009

Association d'avocats
Rue de la Pavée, 7
5101 NAMUR (Belgium)
s.n.c. rpm (Namur) 0443.199.352

phone +32 (81) 721 630
fax +32 (81) 736 831
secretariat@proesavo.com
www.proesavo.com

MASOCIETE SPRL
Porte Créalys 1
5032 LES ISNES

Namur, le 14/09/20xx

Dossier : JP/JPJr/ 099999/ MASOCIETE - gestion
TVA BE 0000 000 097

Facture note de frais & honoraires n° : 099999/001

Relevé des prestations

Date	Prestations	Montant
10.09.20xx	Conseils juridiques	1.000,00 Euros

Total : 1.000,00 Euros

**En votre aimable règlement, payable à réception,
à l'ordre du Cabinet Proesmans & Henry
au compte**

732-0145269-14

IBAN BE94 7320 1452 6914

BIC CREGBEBB

Le règlement de la présente constitue le préalable à la poursuite du dossier.

Les notes de frais et honoraires sont payables au comptant dès réception de la facture. Toute somme impayée après dix jours calendrier produit de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt moratoire conventionnel de 1 % par mois à dater de l'émission de la facture ainsi qu'une classe pénale de 10 % sur le solde restant dû.